

Dans ce numéro

1 État de la publication

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL^{md}**: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 14 du 8 avril 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 14 du 8 avril 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 13 du 4 avril 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec*

Contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 13 du 1^{er} avril 2009, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 12 du 28 mars 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

Contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz.*

Can., Partie II, fascicule n° 7 du 1^{er} avril 2009. Les modifications apportées par L.C. 2009, ch. 2 et entrées en vigueur au 1^{er} avril 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 7 du 1^{er} avril 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada*

Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 27 mars 2009.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 27 mars 2009.

Dans son édition d'avril, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 350 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Abolir, Catégorie, Conversion, Conversion d'actions, Conversion de titres, Convertibilité, Convertible, Convertir, Déjudiciarisation, Déjudiciariser, Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), Gouvernemental, Judiciarisation, Judiciariser, Jugement rectificatif, Ministériel, Personne ordinaire, Union des municipalités du Québec (L').

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'assistance médicale, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 0.002], ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale, D. 368-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1713, a. 1.

Règlement sur la rémunération des arbitres, [R.R.Q., c. **C-27**, r. 4.3], aa. 2, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des arbitres, D. 367-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1712, aa. 1, 2.

Décret concernant la constitution de la «Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar», [R.R.Q., c. **C-61.01**, D. 298-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1421], nouveau.

Décret concernant la constitution de la «Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or», [R.R.Q., c. C-61.01, D. 299-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1441], nouveau.

Décret concernant la constitution de la «Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure», [R.R.Q., c. C-61.01, D. 300-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1470], nouveau.

Décret concernant la constitution de la «Réserve de biodiversité Uapishka», [R.R.Q., c. C-61.01, D. 301-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1496], nouveau.

Décret concernant la constitution de la «Réserve de biodiversité de la Météorite», [R.R.Q., c. C-61.01, D. 302-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1523], nouveau.

Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 3], a. 26.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie du

camionnage de la région de Québec, D. 369-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1714, a. 1.

Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines, [R.R.Q., c. D-2, r. 6], aa. 3.01, 4.03, 12.02.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines, D. 370-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 171, aa. 1-3.

Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal, [R.R.Q., c. D-2, r. 15], préambule, aa. 13.04, 14.01-14.03, 14.05, 14.06.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal, D. 371-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1716, aa. 1-5.

Règlement d'application de la Loi sur les explosifs, R.R.Q., 1981, c. **E-22**, r. 1, aa. 13.1-13.3.

Avis d'indexation, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 355.

Règlement sur la disposition des surplus des producteurs d'agneaux lourds, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 27.1], abrogé.

Règlement abrogeant le Règlement sur la disposition des surplus des producteurs d'agneaux lourds, Décision 9180 du 24-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1721, a. 1.

Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds, [R.R.Q., c. M-35.1, r.

33.1], aa. 1, 5, 13-15, 17, 18, 22, 25, 28, 29, titre de la sous-section 1 de la Section V, 37.1-39, 41, 42.1-42.4.

Règlement modifiant le Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds, Décision 9181 du 24-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1721, aa. 1-17.

Règlement sur la capacité maximale de production visée dans un programme d'achat d'électricité pour des petites centrales hydroélectriques, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 336-2009 du 25-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1712], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique,appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.